

par Nina Catach

La langue française

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

à travers les âges

Les origines

D'où vient notre langue ? En grande partie du *latin populaire*, parlé en Gaule depuis la conquête romaine (52 avant Jésus-Christ). Nous avons aussi un fonds celtique, avec des mots surtout *champêtre*, comme *alouette*, *arpent*, des

noms de lieu. En même temps, on a pu dire que c'était « la plus germanique des langues romanes », du fait de l'influence des peuples germaniques, qui durant des siècles ont occupé le Nord du pays.

IV^e-XII^e siècles

Le « roman » et l'ancien français

Il y a d'abord une période dite *gallo-romane* (du IV^e au VIII^e siècle environ) puis *romane* (IX^e-XI^e siècles), avec une langue et une culture fondamentalement liées aux traditions latines, très fortes dans le Sud. Les premiers textes en « roman » (nom donné alors à notre langue) sont rares (*Serments de Strasbourg*, signé en 842, premier acte officiel écrit du français). À partir des XI^e-XII^e siècles, c'est une période dite *gothique*, avec influence des

pays du Nord et surtout de l'Angleterre, qui occupe une bonne partie de la France jusqu'à la fin de la Guerre de Cent ans. C'est la période *anglo-normande*, avec des écritures à jambages compliqués qui rappelle l'art des cathédrales. Il n'y a pas au Moyen-Âge *une* langue mais *des* langues parlées, non pas *un* français, mais *des* français, avec une grande liberté de structures et de tournures. De plus, on parle roman, mais on écrit latin.

XIV^e-XV^e siècles

Le moyen français

À partir de la fin du XIII^e siècle, la « langue du roi » est mieux reconnue et devient une langue de prestige. Mais la France reste un pays bilingue. Aux XIV^e-XV^e siècles, c'est la période des *humanistes* : sous l'influence de la Renaissance italienne, on assiste par

rapport au latin à un renouvellement et un développement considérable du français. Sous l'effet de bouleversements majeurs (Guerre de Cent ans) et aussi d'évolutions internes, cette langue se transforme rapidement. Proche à l'origine de ses sœurs latines, italien et

espagnol, elle s'en éloigne, devient plus savante. Son écriture garde les lettres muettes de l'époque précédente, qui ne sont plus prononcées. Les anciennes déclinaisons disparaissent, l'ordre des mots change, la *cort li roi* devient la *cour du roi*, *Dieu, en cui nom*, devient *Dieu, au nom de qui*.

Le vocabulaire s'enrichit avec des formes venues directement du latin, comme *indubitable*, *rotule*, *captif*, etc. (à côté de *doute*, *rouelle*, *chétif*...).

Il présente depuis, jusqu'à nos jours, ce double caractère à la fois populaire et savant que l'on retrouve dans l'ensemble de notre langue. Le vieux fonds latin et germanique a été à plusieurs reprises renouvelé par des emprunts, des remaniements et des doublets. C'est avant tout par la traduction à partir du latin que se répandent les ouvrages en langue française nécessaires au développement de la nouvelle culture.

XVI^e siècle

La Renaissance

Avec l'invention de l'imprimerie, et surtout à partir de la Renaissance, la question de la fixation de la « langue du roi » se pose encore plus fortement. Il faut écrire les lois, traduire la Bible, et les partisans du protestantisme, souvent des artisans et des gens des villes, vont faire beaucoup à cet égard.

Les interventions royales bannissent le latin en faveur du français dans les arrêts de justice : ordonnances successives de 1490, 1510, et enfin de 1539, avec le célèbre édit de Villers-Cotterêts, qui entérine en bonne part une situation déjà existante. C'est aussi l'âge d'or des grands dictionnaires avec le *Dictionnaire*

françoislatin de R. Estienne, 1539 et 1540, le *Thrésoir de la langue française* de Nicot, 1606, etc.

La Renaissance est de loin l'époque qui a connu la plus grande richesse lexicale, due aux emprunts au latin et surtout à l'italien (près de 1 000 mots). On publie des *Arts poétiques*, des grammaires. On prend la défense du français contre les langues anciennes (*Deffence et illustration de la langue françoise*, 1549, de Joachim du Bellay). Ronsard et la Pléiade prennent la tête d'une vaste campagne en faveur du renouvellement de la langue et surtout de l'orthographe, et ils connaissent le plus grand succès.

XVII^e siècle

Le français classique

Au XVII^e siècle, les questions de langage passionnent non seulement la Cour et la « Ville » (de Paris), mais de larges couches provinciales. Faut-il dire *sarpe* ou *serpe*, *doleur* ou *douleur* ? On blâme des tournures comme *je le vous porterai demain* [pour *je vous le porterai*], ou *je ne le veux pas faire* [pour *je ne veux pas le faire*]. Richelieu crée l'imprimerie royale (1640) et surtout l'Académie française (1635), chargée de faire un dictionnaire (lequel paraîtra seulement en 1694) et de prendre soin de la langue. Vers 1650 se forme dans les salons une intense vie mondaine, M^{me} de Rambouillet et les « Précieuses » veulent être des « femmes savantes ». Elles introduisent des façons de parler en partie ridicules, mais d'autres légitimes et qui nous sont

restées. Elles veulent faire la loi, y compris sur le terrain de l'orthographe (*Dictionnaire des Précieuses*). Elles demandent une écriture simple, car elles ne connaissent pas le latin. Avec le règne personnel de Louis XIV se fait jour une nouvelle « Renaissance » des lettres, des arts, de l'imprimerie française, et la langue en bénéficie. Les premiers dictionnaires entièrement français de Richelet (1680), Furetière (1690), l'Académie (1694) contribuent à répandre le « beau langage ». Cependant, la variété des parlers est loin d'être morte. Ainsi, Racine, arrivant à Uzès, se met à parler italien ou espagnol pour mieux se faire comprendre (Lettre à La Fontaine).

XVIII^e siècle

Le « Siècle des Lumières »

À la période suivante, l'enseignement du français se développe. À côté d'une certaine préciosité des milieux mondains, apparaît avec l'extension de la presse une prose nerveuse et incisive, qui s'affirmera chez les Philosophes et surtout dans l'*Encyclopédie*. L'Académie, elle aussi, innovera constamment au XVIII^e siècle. Elle modifie plusieurs milliers de mots dans ses

éditions de 1740, 1762 et 1798, abandonnant « l'ancienne orthographe » et mettant en place celle qui est devenue la nôtre. Elle supprime les consonnes muettes du type *bled/blé*, *crud/cru*, *apprentif/apprenti*, *verrouil/verrou*, *fruict/fruit*, et tous les *s* muets internes qui servaient à noter les différentes voyelles. Elle met en place pour les remplacer un système complet d'accen-

tuation, accents aigus, graves et circonflexes. Le français est devenu une grande langue diplomatique internationale, parlée dans toutes les cours des rois et les ambassades. Voltaire est invité chez Frédéric II de Prusse, Diderot à Saint-Petersbourg par la grande Catherine de Russie. On prend conscience du prestige ainsi

XIX^e siècle Révolution, Empire,

Le français moderne

Vers la fin du siècle vient l'époque agitée de la Révolution. Sur le plan du vocabulaire, des mots comme *gabelle*, *dîme*, *sénéchaussée*, *bailliage*, vont disparaître et faire place à de nouveaux termes, politiques, sociaux, institutionnels. On abolit les noms de titres (*prince*, *sire*, *duc*, et même *Monsieur*, remplacé par *Citoyen*). On instaure le tutoiement public. La syntaxe évolue également. Mais à la Révolution, une grande partie de la population sur l'ensemble du territoire comprend le français mais ne l'écrit pas et un habitant sur quatre, surtout dans les campagnes, ne parle que le patois ou la langue régionale. Au début, tous les textes publics sont traduits dans les diverses provinces. Puis un retournement se fait, et la politique de la langue devient plus centralisatrice (Rapports de Barrère et de Grégoire, 1794). Les émigrés français maintiennent au dehors des usages désuets, créant ainsi une coupure avec l'évolution interne (on prononce à l'étranger *j'avoies* pour *j'avais*, *j'avois* en France).

acquis, ce qui ne manque pas d'amener un certain sentiment de supériorité. Ainsi, en 1784, le prix de l'Académie de Berlin est donné à Rivarol pour son *Discours sur l'universalité de la langue française*, où il soutient la thèse d'une perfection de forme propre à la langue française, grâce à sa clarté et sa rationalité.

Sous l'Empire, il y aura dans les lycées un retour au latin, avec un grand développement des sciences et des mathématiques. L'Académie est restaurée dans tous ses droits par Louis XVIII en 1816, et publie une édition nouvelle de son dictionnaire en 1835, une autre en 1878, avec des modifications non négligeables. Le français se dote de l'armature nécessaire aux nouveaux impératifs d'une éducation étendue (lois Guizot, 1832-34). Les dictionnaires se font de plus en plus gros : P. Larousse, *Grand dictionnaire universel* en 17 vol., 1865, puis le *Dictionnaire de la langue française de Littré*, 1872. Sous Louis-Philippe, à côté des mots du romantisme, les sciences et les inventions répandent aussi dans l'usage des systèmes entiers de nouvelles nomenclatures, postes, chemin de fer, navigation à vapeur, télégraphe, etc. Sous le second Empire, c'est le monde de la presse, des affaires, de la publicité qui multiplie les néologismes et les termes de vulgarisation scientifique. Les

anglicismes pénètrent dans les domaines de la mode, de la politique et des sports. La langue populaire et l'argot commencent à avoir droit de cité en littérature (Chanson des Gueux de Richespin, 1876). Les lois de Jules Ferry

sur l'Enseignement obligatoire (1882-1885) donnent à l'État des obligations considérables, celles d'apprendre à lire et à écrire le français à l'ensemble de la population.

XX^e siècle Le français contemporain

Les progrès de l'instruction publique ont pour effet une meilleure connaissance générale de la langue, et l'évolution de la société fait que chaque citoyen a besoin de bien la maîtriser pour défendre et exercer ses droits dans la vie quotidienne. Les questions linguistiques prennent ainsi une importance accrue. Ces derniers temps, la langue orale semble reprendre plus que jamais sa marche en avant. Les troncations de mots se multiplient, *métro*, *Vél d'hiv*, *Caf conç'*, *accu*, *ciné* (d'où *cinéaste*). Les mots s'usent vite : *J3* a fait place à *hippy*, *épatant*, *mini-*, *maxi-*, font place à *sensas'*, *formid'* ; *elle est belle* devient *elle est « trop »*, etc. Le domaine des dictionnaires s'enrichit sans cesse. Les médias diffusent en permanence dans le public de nouveaux vocabulaires (sport, cinéma, économie, sciences). Mais, inversement, leur influence a tendance à unifier et à normaliser les différentes façons de parler. On assiste ainsi à la fois, paradoxale-

ment, à une dépendance de plus en plus forte de la langue vis-à-vis des normes et de l'écrit, due à la presse, à la radio, à la télévision et surtout à l'instruction, et à une libération générale des usages. Si l'on y réfléchit, ces tendances contradictoires sont toutes deux à la fois nécessaires et bénéfiques. Une langue a besoin pour se maintenir de se renouveler, elle a également besoin d'être fixée. Il y a aussi l'influence de l'anglo-américain, dont le rôle croissant en tant que langue de communication internationale ne signifie pas pour autant un recul des langues nationales, qui peuvent et doivent coexister et prospérer. Les façons de parler le français sont enfin de plus en plus diversifiées, à travers toute la société et dans l'ensemble de la francophonie, DOM-TOM, Québec, Afrique... C'est une richesse et l'on ne peut que s'en réjouir. C'est avant tout sa capacité de création et de renouvellement qui est le meilleur gage de l'avenir de notre langue.



6, rue des Pyramides
75001 Paris
Téléphone 01 40 15 73 00
Télécopie 01 40 15 36 76
Mél. dglf@culture.gouv.fr
Internet : www.dglf.culture.gouv.fr